

Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2023

Présents : Jean Emile Rouaux, Claude Briend-Marchal(CMM), Jean-Marc Caillard (DR & RP adjoint), Michel Jacquemin (RP).

Lundi 23 janvier 2023 : Début des travaux à 14h00

A) Point sur les taches de l'ATO-CNVV (DR & RP)

1) Stages FI(s) et FE(s) : (priorité 2; RP et RP adjoint 6 heures/ semaine)

- Le suivi des stages FI et FE effectués au CNVV de st Auban est effectué par le RP adjoint avec le RP en cas d'absence.
- Le suivi des stages FI et FE effectués dans les satellites de l'ATO est effectué par le RP avec le RP adjoint en cas d'absence.

2) Planification de la partie en visioconférence du module A de la formation FI(S) : (priorité 2; RP 6 heures / mois)

- La planification est effectuée par le RP lorsque les candidats se sont fait connaître après inscription en formation FI(s). En cas d'absence le RP adjoint se charge de cela.

3) Inscription et suivi des stages RAN fi(s) et FE(s) en visioconférence : (priorité 1; RP 2 heures/ semaines)

Stage effectué pour maintenir la qualification ou autorisation tous les 3 ans pour un FI(s) et 5 ans pour un FE(s). Il est organisé sur 3 soirées de 2h30 sur une même semaine.

- Suivi des formateurs
- Suivi des inscriptions sur Formdesk
- Répartition des stagiaires en fonction des places (12 par stage)

Un stage par semaine (complet jusqu'en semaine 12 inclus).

4) Audit des stages RAN en visioconférence : (priorité 1; RP et DR, temps indéterminé)

- Audit de la DGAC lors de ces stages
- Audit interne lors de stages.
-

5) veille réglementaire : (priorité 2; RP 30 jours / an)

- La veille réglementaire est effectuée par le RP qui pour les points concernant l'activité aéronautique en informe le DR et le CMM. La veille est effectuée avec Légifrance et le site de l'EASA.(abonnements)

6) Altmoc pour le théorique SPL : (priorité 2; DR et RP temps indéterminé)

- Voir avec la DGAC pour une altmoc modifiant le nombre de questions afin qu'il soit possible d'avoir 75% de questions par sujets, actuellement un grand nombre de sujet sont à 80% car seul 10 questions sont demandées pour ces sujets Cf r. Après l'altmoc une répartition permettra d'avoir bien 75% E-questions par sujet.

7) Travaux avec la ComForm : (priorité 3; RP 15 jours / ans)

- Assister aux réunions avec la ComForm
- Participation aux travaux

8) Suivi et rédaction des manuels de l'ATO : (priorité 4; RP 6 jours/ an)

- Le suivi et les modifications des manuels de l'ATO est effectué par le RP puis validés par le CMM et DR
- Le suivi et les modifications des manuels des formations de l'ATO servant aussi aux DTO est effectué par le RP puis validés par le CMM et DR. En cas de modification une information est faite aux DTO de la FFVP afin de modifier leur déclaration car l'édition figure dans la demande.
- La déclaration de modification est faite par le DR de l'ATO via Météor de l'ATO.

9) Site ATO.CNVV.NET : concernant les formation et la réglementation (priorité 4; RP 12 jours / an)

- Suivi et mise à jour du site internet
- Suivi et mise à jour des F.A.Q du site

10) Stage de rafraîchissement des formateurs de l'ATO CNVV (priorité 4; RP 12 jours/ an)

- Convocations
- Sélection des animateurs
- Préparation des supports

11) Règlementation : (priorité 4; RP 10 jours / an)

- Création de supports traduits des documents Rules de l'EASA (texte de référence, AMC et GM)

12) Formation de FI-FI(S) et FIE(S) de l'ATO CNVV : (priorité 4; RP 10 jours / an)

- Inscription des candidats
- Formations (4 jours pour FI-FI et 2 jours pour les FE(FIE) en novembre a st Auban

B) Point sur les taches du RPF GESASSO

1) Gestion de GESASSO avec Emmanuel Harleaux : (priorité 2; indéterminé)

- Michel Jacquemin et Jean Marc Caillard gèrent la partie métier
- Leo gère la partie admin

2) Lien de 6Tzen (portail PN et GESASSO : (priorité 1; 5 jours)

- Michel Jacquemin voit avec Emmanuel pour un fonctionnement complet pour début mars 2023
-

3) Questions formation , gesasso et Wingu avec l'outil Zendesk : (priorité 2; 2 heures/ semaine)

- Michel Jacquemin et Jean Marc Caillard gèrent la partie métier des questions.

4) Questions formation , gesasso et Wingu par mail ou par appels téléphoniques : (priorité 2; 2 heures/ semaine)

- Michel Jacquemin et Jean Marc Caillard gèrent la partie métier des questions

5) Transferts de stagiaire d'un DTO vers un autre DTO : (priorité 2; 1h30 par mois)

- Michel Jacquemin fait ces transferts suite à la demande du DTO preneur à l'aide de l'outil ADMIN-GESASSO.

C) Point sur les taches du RPF WINGU

1) Fonction de RP e l'entité qualifié au passage de théoriques EASA : (priorité 2; 3 heures / an mini)

- Suivi des examens (sondage)
- Statistiques à fournir à la DGAC

2) Validation de théorique pour donner suite à une demande de la DGAC : (priorité 2; 1 heure /

mois)

- Faisant suite à une demande de la DSAC/Exa pour valider un théorique planeur partie commune dans le cas de demande pour l'obtention d'un PPL

3) Wingu dépannage à la suite de mails ou d'appels téléphoniques : (priorité 1; 1heure / semaine)

- Dépannage si possible (très souvent le weekend)
- Ou trouver une solution

4) Evolution de la base de données de questions : (priorité 4; 1 jour)

- Collationnement des questions proposées par l'équipe de la ComForm
- Incrémentation des la base de questions après validation par la DGAC

5) Réponse aux FE(s) ou aux clubs , pour donner suite à des questions sur le théorique WINGU : (priorité 3; 1heure / semaine)

- Pour le fonctionnement des explications sont données
- Pour des remarques de questions résultats

D) Questions via info-FFVP ou des appels du personnel FFVP

1) Réponse aux questions: (priorité 2; 1 heure / semaine)

- Réponses en donnant la source
- Ou trouver une solution

E) Travaux supplémentaire

1) visioconférence remorquage : Jean Marc Caillard

préparer une visio comme celle de février 2022 en y ajoutant les pilotes de planeur à traire :

- position hautes
- objets libre en cabine
- le largage
- traiter les points en utilisant les supports REX.

2) visioconférence treuil : Michel Jacquemin

- traiter avec les supports REX.

3) visioconférence rôle du RP d'un DTO et GESASSO : Jean Marc Caillard Michel Jacquemin

- rôle réglementaire ORA.DTO
- la politique de sécurité dans le DTO et le club
- les CR du DTO
- GESASSO et le RP du DTO

4) Manuel de formation PPL(A) pour l'ATO (priorité 2 RP 3 jours mini)

- Rédaction du manuel de formation en vol
- Question quel système de Elearning pour les cours théorique et préparation à l'examen théorique (GLIGLI, Mermoz, ??)
- Déposé par le DR dans Météor pour une validation par la DGAC

5) Réunions Formation sécurité en région (priorité 2)

- Planification et préparation de 6 réunions en présentiel en 2023 (DR et RP 8 jours)
- Organisation des 6 réunions (DR et RP 12 jours)
- Planification de 6 réunions en présentiel pour 2024

Proposition :

- Date entre mi-octobre et fin décembre 2023
- Où : Tours, Toulouse, Nancy, Bordeaux, Lyon, Paris
- En 2024 nous ferons sur l'année : Rennes, St Auban, Paris, Bordeaux, Toulouse, Nancy

6) Essais crochets Tost et câble de remorquage (priorité 4 MJ 5 jours))

Des essais sont en cours

- Effort sur la poignée jaune sous traction

Des essais sur banc donne

Traction sur le câble	50daN	100daN	200daN	400daN	600daN
Force sur la poignée jaune	6daN	9daN	14daN	17daN	22daN

A partir de 600 kg la force est plus importante , s'il y a un fusible sur le câble en cas d'effort important sur le câble c'est le fusible qui cède. Mais pour éviter des casses de fusible, le câble doit être élastique afin d'amortir les secousses due au pilotage et masse d'air

- Elasticité des câbles utilisés

Des tests sont en cours

- Cable drisse de bateaux élasticité faible, diamètre 10, étirement élastique de 50mm au mètre
- Cable utilisé par les militaires, diamètre 10, étirement élastique de 270 mm au mètre
- Câble recommandé par la société Lancelin et offert pour essais, est un câble de cordiste de diamètre 10 avec un étirement mesuré de 300 mm au mètre
- Cable dyneestar diamètre 6 drisse de bateaux étirement élastique de 10mm au mètre ce câble casse très rapidement en remorquage lors de tensions
- Cable TOST enrouleur diamètre 6 élasticité 120 mm au mètre

Les câbles du commerce TOST diamètre 10 avec fusible font au minimum 10 % d'élasticité et les fusibles résistent.

Les enrouleurs sur les MCR180 du CNVV comportaient des fusibles de 500 kg (blanc) sans problème de casse de fusible sur st auban.

- Efforts sur le câble de remorquage en vol et différentes positions du planeur
Une campagne de test sera très prochainement réalisée.

7) Modification de l'autocollant CEV

Il est demandé d'ajouter dans le C de CEV : « cockpit sécurisé » faisant suite à un événement en 2023.

Réponse du RP après réflexion :

Ajouter un item va alourdir le CEV qui se doit être un moyen rapide de checklist entre des décollages consécutifs.

L'alourdissement d'une checklist s'était produit par le passé avec le CRIS ou il n'était plus effectué correctement et des incidents en ont découlés.

Ce point concerne t il tous nos avions et ULM ?(uniquement DR300 et DR400).

La formation du pilote remorqueur prévoit des cours théorique de FH il serait bon de faire des présentations traitant le cas de la gourde comme le cas sur Rallye d'attacher les commandes avec le harnais pilote et non passager. Cela à fait plusieurs morts.

Ce sujet devrait être traité par la commission sécurité Formation

Exemple : par la création d'affiche sensibilisant les pilote à ne pas laisser d'objets non sécurisé sur le siège droit , gourde, planche de vol, affaires personnel....

Création de supports pour la formation des pilotes remorqueurs.

8) Visioconférence « prépare ton théorique »

Il est demandé de faire des visioconférences sur des leçons du théorique planeur sur 3 séances !
Le théorique comprend 9 sujets décomposés en une multitude de d'items, mais dans le cadre de la SPL dans le E learning FFVP les cours sont en 10 points d'étapes, progression qui doit être en simultanée avec la partie pilotage car très souvent complémentaire. Le E Learning n'est pas uniquement une préparation au théorique , mais une formation théorique pour l'apprentissage au pilotage de planeur qui conduit en fin du module 2 de la SPL, au passage de l'examen théorique.

Si nous réalisons des cours en visioconférence, nous allons nous retrouver confrontés au point réglementaire car nous ne pourrions valider cette formation pour le stagiaire.

AMC1 SFCL.130 SPL — Exigences en matière de cours de formation et d'expérience

ENSEIGNEMENT DES CONNAISSANCES THÉORIQUES POUR LE SPL

(a) Généralités

La formation devrait couvrir les aspects liés aux compétences non techniques de manière intégrée, en tenant compte des risques particuliers associés à la licence et à l'activité.

L'enseignement des connaissances théoriques dispensé par l'organisme de formation déclaré (DTO) ou (ATO) devrait comprendre un certain niveau de travail formel en classe, mais peut également inclure d'autres méthodes de transmission – par exemple, vidéo interactive, présentation de diapositives ou de bandes, formation assistée par ordinateur et autres cours à distance sur les médias. L'organisme de formation responsable de la formation doit vérifier si tous les éléments appropriés du cours d'enseignement des connaissances théoriques ont été réalisés à un niveau satisfaisant avant de recommander le candidat à l'examen.

SFCL.135 SPL — Examen théorique

(2) Le candidat ne présente l'examen théorique que sur recommandation de l'ATO ou du DTO qui est responsable de sa formation, une fois qu'il a accompli de manière satisfaisante les éléments appropriés de l'instruction théorique.

(3) La recommandation formulée par l'ATO ou le DTO est valable 12 mois. Si le candidat a omis de présenter au moins un des sujets d'examen théorique au cours de cette période de validité, l'ATO ou le DTO détermine la nécessité d'une formation complémentaire sur la base des besoins du candidat.

DTO.GEN.220 Archivage

(a) Le DTO conserve, pour chaque stagiaire, les dossiers suivants tout au long du cours et pendant une période de trois ans après la fin de la formation:

(1) les détails des formations au sol, en vol et sur simulateur d'entraînement au vol;

(2) les informations sur les progrès accomplis;

DTO.GEN.260 Instruction théorique

(a) Pour dispenser une instruction théorique, le DTO peut recourir à l'enseignement sur place ou à distance.

(b) Le DTO suit et consigne les progrès de chaque étudiant à qui est dispensée une instruction théorique.

La formation théorique est du domaine de l'organisme de formation DTO et non FFVP .

La FFVP a aidé en créant le E Learning car autorisé, si des personnes veulent en savoir plus dans le E learning des rubriques [INFO +] permet d'en connaître plus sur un sujet. Mais non obligatoire pour le théorique.

Il serait peut-être bon d'étoffer cette partie voir même de créer [INFO ++] pour les candidats FI(s). mais la formation au théorique est réglementairement du domaine du DTO et de ses instructeurs.

Fin des travaux à 16h00

Michel Jacquemin et Jean Marc Caillard